

Des services départementaux de l'Etat à l'encan ?

Pour les initiés, c'est la « R.A.D.E » ! La réforme des services départementaux de l'Etat vise notamment à tirer les conséquences des transferts de compétences aux collectivités territoriales. Et c'est la même philosophie qui prévaut avec un recentrage de l'Etat sur un nombre réduit de missions (police, justice, défense...) et un transfert des autres missions sur les « opérateurs » : les collectivités territoriales et le secteur privé pour les secteurs rentables.

Le gouvernement veut ainsi engager une restructuration de fond de la fonction publique en s'attaquant également aux garanties statutaires des agents.

Une démarche autoritaire et de casse du service public...

La circulaire du 2 janvier 2006 définit les modalités de la réforme. Faut-il ajouter qu'une fois de plus, elle n'a été précédée d'aucune concertation avec les organisations syndicales.

Le dispositif fait suite à l'examen par « un comité des secrétaires généraux des ministères » des propositions des préfets de département et de région.

Au ministère de la Culture, le ministre voudrait encore faire croire que les regroupements ne sont pas à l'ordre du jour, mais ce sont les secrétaires généraux des autres ministères qui vendent la mèche. Ainsi celui de l'Équipement qui affirme que le regroupement DDE-DDA concerne également le service départemental de l'architecture et du patrimoine dans le val d'Oise !

Une expérimentation est lancée dans le département du Lot qui devrait ensuite être généralisée dans 50 départements. Le préfet de ce département a réuni la commission départementale de modernisation des services publics en décembre 2005 sans même évoquer ce fait ! Aucune réunion n'a eu lieu depuis ni avec l'UD ni avec les syndicats de fonctionnaires.

Le fond de l'affaire est que le gouvernement a engagé une politique de casse des services publics départementaux de l'Etat.

Au Ministère de l'Équipement le secrétaire général déclare ainsi lors du dernier CTPM de ce ministère que la fusion DDE-DDA répond à une perte de « masse critique ». Il donne une indication par la même de la brutalité des politiques mises en œuvre avec des effectifs divisés par 3 ou 4 dans les DDE et la disparition programmée des services de proximité de l'Etat.

Dans les DRASS et les DDASS, c'est la voie du recul du service public. Quelles tâches peut-on encore supprimer ? C'est à cet exercice consternant que s'emploie l'association des directeurs.

Et de proposer la privatisation des fonctions d'accueil, le recours à des stagiaires ou la réduction de la plage d'ouverture du public au titre de la charte « Marianne » !

Les tâches qui ne figurent pas dans les BOP sont les premières visées. Et pourquoi, nous dit l'association, ne pas supprimer le « contrôle des marchés publics des hôpitaux » ou « le secrétariat du conseil départemental d'hygiène ». Pour toutes les tâches listées il est proposé soit le « trans-

fert à d'autres opérateurs » soit un « mode dégradé » d'exercice des missions !

Et pour ce qui concerne les missions confiées au travers des BOP, cette courageuse association va jusqu'à écrire par exemple que « pour ce qui concerne le BOP Veille et sécurité sanitaire, les moyens dévolus aux services santé-environnement peuvent nous amener à revoir à la baisse les objectifs chiffrés dans un certain nombre de cas

(par exemple : les contrôles relatifs à la légionellose, la protection des captages...) » !!! Pour le BOP consacré aux « familles vulnérables », l'association déclare : « nous n'avons plus les moyens de continuer à animer et développer un dispositif comme le réseau d'appui à la fonction parentale, sur une compétence qui relève clairement des conseils généraux ». Il est proposé de sous-traiter la gestion et l'animation du dossier en gardant la fonction de pilotage....

Cette démarche peu glorieuse étant sans doute difficile à porter, les directeurs voudraient la faire partager par les agents eux-mêmes.

Ainsi le DDASS des Côtes-d'Armor veut faire pression sur le personnel pour que celui-ci identifie « lui-même les tâches qui leur sont assignées et qui pourraient être simplifiées ou supprimées » (cf les Echos du 7 février).

Les mêmes ne se préoccupent aucunement de savoir si d'autres structures ont effectivement les moyens de prendre en charge les missions tout en assurant l'égalité de traitement.

...En lien avec la politique de l'emploi.

Cette politique est à mettre en lien avec la politique de l'emploi. C'est le ministre des finances, fort de son expérience de casse du service public de France- Télécom, qui donne le ton en donnant la recette pour réduire massivement l'emploi : développer la mobilité et les primes ! Le premier ministre demande, dans une circulaire du 19 janvier, de « limiter très fortement les recrutements externes » et de privilégier, à chaque fois que possible, les mobilités internes à l'administration».

Le zélé DDASS des Côtes d'Armor demande à ses agents « combien de temps ils estiment qu'on peut occuper leur poste sans tomber dans la routine ». On voudrait supprimer les emplois qu'on ne s'y prendrait pas autrement. A l'opposé, la direction régionale de l'Equipe-ment du Nord-Pas-de-Calais fait appel à un cabinet de recrutement pour notamment s'assurer la présence de personnels dans la durée au centre d'information routière.

Sur le plan des rémunérations, le gouvernement veut développer l'intéressement aux suppressions en reversant la moitié des économies salariales réalisées pour l'amélioration des carrières et les primes.

Le frein principal à cette politique, c'est l'existence du statut général des fonctionnaires. Ainsi le journal les Echos conclue par l'interview d'un consultant qui déclare péremptoirement : « il faut abolir progressivement le statut des fonctionnaires ».

A l'offensive dans tous les départements

Partout les projets concoctés par les cabinets préfectoraux visent à supprimer massivement des services de proximité de l'Etat et leurs emplois. C'est la même logique libérale que celle qui a

C'est aussi la conception de l'Etat qui est en jeu : Outil pour le respect et la mise en œuvre des droits du citoyen (éducation, santé, transports...) et pour la prise en charge de missions d'intérêt général ou simple instrument de contrôle social et de cohésion dans l'environnement et au service de la compétitivité des grandes firmes ?

La question n'intéresse pas que les fonctionnaires. Tous les salariés, tous les citoyens sont concernés. Dans plusieurs départements, des réunions sont programmées pour faire l'état des lieux et décider d'initiatives.

Dans l'Aveyron par exemple, l'Union Départementale a publié la liste des services publics menacés de suppression. Dans plusieurs autres départements, la question est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Exécutive de l'UD.

La campagne que nous avons besoin d'engager doit viser non seulement la défense de services publics existants mais leur modernisation avec le retour dans le secteur public de services privatisés. Notre boussole doit être la réponse aux besoins d'aujourd'hui et notamment aux nouveaux besoins de service public qui émergent dans plusieurs secteurs (logement, eau, transports, aides à la personne...).

Où vont les services publics...

conduit à la transformation de France- Télécom en société anonyme, à la privatisation de sociétés d'autoroute, à l'ouverture du capital d'EDF et de GDF...

